# **CRESUS**

# Measuring and mobilizing wealth for a cohesive, inclusive and fair society

SARAH KUYPERS<sup>(1)</sup>, ANDRÉ DECOSTER<sup>(2)</sup>, JUSTINA KLIMAVICIUTE<sup>(4,3)</sup>, MATHIEU LEFEBVRE<sup>(6,3)</sup>, IVE MARX<sup>(1)</sup>, SERGIO PERELMAN<sup>(3)</sup>, PIERRE PESTIEAU<sup>(3)</sup>, JEROME SCHOENMAECKERS<sup>(3)</sup>, KEVIN SPIRITUS<sup>(5,2)</sup>, GERLINDE VERBIST<sup>(1)</sup>

- (1) Herman Deleeck Centre for Social Policy, University of Antwerp
- (2) Research Centre of Public Economics, KU Leuven
- (3) CREPP, HEC, University of Liège
- (4) Vilnius University
- (5) Erasmus University Rotterdam
- (6) University of Strasbourg



# **RÉSUMÉ EN FRANCAIS**

#### Contexte

Le revenu et la richesse sont souvent considérés comme les deux faces d'une même pièce. Ceci est dû au fait qu'une part importante de la richesse accumulée est générée par l'épargne, elle-même issue du revenu. Cependant, le lien entre ces deux éléments est plus complexe que cela. En effet, la richesse peut aussi s'accumuler par le biais d'héritages et de dons, d'hypothèques et de prêts, ou encore par la hausse des prix des actifs et par les revenus directement générés par la richesse. Ainsi, bien que la relation entre le revenu et la richesse soit importante, elle est loin d'être systématique. En d'autres termes, une personne qui perçoit le revenu le plus élevé (le plus faible) ne possède pas nécessairement la richesse la plus élevée (la plus faible). Cela implique que se limiter à l'analyse d'un seul élément ne donne qu'un aperçu partiel de l'autre. Le monde scientifique n'a reconnu que très récemment l'importance d'analyser conjointement le revenu et la richesse. L'attention portée sur cette dernière, principalement étudiée jusqu'au début du XXe siècle, s'est déplacée sur le revenu aux alentours de la 2ème guerre mondiale, puis s'est récemment reportée sur la richesse afin d'analyser les nouveaux phénomènes socio-économiques et démographiques tels que la menace de la robotisation, des inégalités grandissantes, du vieillissement démographique ou de la récente crise financière.

Sous l'impulsion de ces processus socio-économiques et démographiques, le nombre d'études sur la richesse a augmenté de façon exponentielle au cours de la dernière décennie, stimulé par les recherches marquantes de Thomas Piketty et ses collègues. Ce regain d'intérêt pour la recherche sur le patrimoine s'est également traduit progressivement par une plus grande disponibilité des données sur le sujet. Pourtant, bien que l'intérêt sur la richesse soit en plein essor, l'attention portée à certaines des questions que nous avons abordées dans le cadre du projet CRESUS est encore relativement faible. En effet, il subsiste un retard important en ce qui concerne les recherche sur la richesse d'un point de vue social, notamment sur ce que la répartition de la richesse et sa corrélation avec le revenu impliquent pour la définition et l'analyse de la pauvreté et des inégalités, de la fiscalité et la redistribution, des soins de longue durée, etc.

# **Objectifs**

Au début du projet CRESUS, l'état des connaissances sur la répartition des revenus liés aux marchés ainsi que sur le revenu disponible des ménages était assez bonne, alors que nous en savions peu sur la répartition de la richesse nette. Notre premier objectif était donc de décrire, pour le cas de la Belgique, la répartition du patrimoine et sa relation avec la répartition des revenus. Nous avons également étudié l'évolution de long terme des tranches de revenus les plus élevés sur base de données fiscales. Le deuxième objectif était d'utiliser ces informations pour étendre, par la prise en compte de la richesse, les approches traditionnelles de mesure de la pauvreté, des inégalités et de la redistribution. Un autre objectif était d'évaluer l'impact de cette prise en compte de la richesse sur la conception des politiques sociales. Nous nous sommes particulièrement intéressés aux enquêtes sur le patrimoine des potentiels bénéficiaires du revenu minimum d'intégration (ancien minimex), dans le cadre du système d'assistance sociale (CPAS), en particulier à la possibilité de mettre sur pied des politiques visant à compléter les régimes existants. Nous nous sommes intéressés également au potentiel effet de substitution entre l'accumulation des droits à la pension et l'épargne des ménages. En outre, nous avons étudié l'imposition du patrimoine d'un point de vue à la fois

théorique et empirique. Le dernier objectif visait à décrire l'incidence et les motivations de la transmission intergénérationnelle de la richesse et la façon dont cette information devrait être prise en compte dans la conception d'un système optimal d'assurance de soins de longue durée.

## Méthodologie

Nos analyses s'appuient principalement sur les données des enquêtes Eurosystem Household Finance and Consumption Survey (HFCS) et Survey of Health, Ageing and Retirement in Europe (SHARE). Pour l'étude de la part représentant les revenus les plus élevés, des données fiscales ont été utilisées. Pour l'analyse conjointe de la répartition des revenus et de la richesse, le stock de richesse a été transformé en une rente annuelle qui a ensuite été ajoutée au revenu pour aboutir à un "concept de revenu augmenté". L'analyse des éventuelles reformes s'appuyent principalement sur des techniques de micro-simulation. À cet effet, les données du HFCS ont été transformées de manière à servir de base de données sous-jacente pour l'application du modèle de micro-simulation de la fiscalité et des prestations sociales (taxbenefit) à l'échelle de l'UE, EUROMOD. Ce modèle a par ailleurs été complété de manière à pouvoir étudier l'impact de potentielles réformes portant sur la fiscalité sur le patrimoine. Un modèle de micro-simulation a été également construit permettant de calculer de manière détaillée les droits à la pension accumulés à titre individuel. Enfin, le cas d'une imposition progressive et optimale du patrimoine et du revenu du capital a été étudiée dans le cadre élaboré par Mirrlees (1971, 1976) et Atkinson et Stiglitz (1976).

## Principaux résultats

Grâce aux recherches menées dans le cadre du projet CRESUS, nous en savons maintenant beaucoup plus sur la répartition de la richesse nette, les transferts intergénérationnels et la part des revenus les plus élevés, ainsi que sur la mesure dans laquelle revenu et richesse vont de pair. Nous constatons que la richesse est beaucoup plus inégalement répartie que les revenus, mais que la Belgique semble faire figure d'exception en comparaison internationale. En effet, les niveaux d'inégalité des revenus et de la richesse sont relativement faibles, en particulier en tenant compte de leur niveau moyen élevé, et il n'y a aucune preuve évidente d'une augmentation des inégalités ou de la part correspondant aux revenus supérieurs. En outre, la richesse et le revenu sont positivement corrélés, mais cette corrélation est loin d'être parfaite. Les ménages à haut risque d'avoir à la fois un faible revenu et une faible richesse sont principalement ceux dont la personne de référence est jeune, sans emploi ou inactive, peu instruite, migrante, célibataire et surtout locataire, alors que ce risque est bien moindre chez les personnes âgées. Les estimations de l'évolution à long terme des héritages indiquent que leur flux annuel en pourcentage du revenu national et leur stock accumulé en pourcentage du stock total de richesse ont suivi un modèle en U. Ces deux indicateurs montrent que l'importance des héritages s'est considérablement accrue au cours des dernières décennies, si bien qu'aujourd'hui, environ 80 % de la richesse totale est constituée de la richesse héritée plutôt que de la richesse accumulée par l'épargne et les mérites propres.

Mesurer la pauvreté sur base d'un indicateur unique reprenant revenu et richesse annualisée permet de réduire les taux de pauvreté dans le cas où le seuil de pauvreté est maintenu au même niveau que celui de la pauvreté monétaire, alors qu'il augmente lorsqu'on utilise une approche entièrement relative (c'est-à-dire que le seuil de pauvreté est fixé à 60% du médian du concept de revenu augmenté). Dans l'approche multidimensionnelle de la pauvreté tenant compte tant du revenu disponible que du patrimoine, environ 60 pour cent des personnes considérées comme pauvres en revenu disposent en fait d'actifs suffisants pour ne pas être

considérées comme pauvres en actifs, alors qu'en revanche 4,6 pour cent des Belges ne sont actuellement pas considérés comme pauvres mais possèdent peu ou pas d'actifs sur lesquels ils pourraient se reposer. Lorsque l'on applique le concept de revenu augmenté, incluant la richesse annualisée, à l'inégalité et à la redistribution, on constate que la redistribution est considérablement plus faible lorsque la richesse est prise en compte, de sorte que l'inégalité est beaucoup plus grande.

La décomposition de l'effet redistributif total a montré que tous les instruments d'imposition et de transferts sociaux sont moins efficaces s'ils sont évalués en tenant compte de la distribution conjointe du revenu et de la richesse. Les prestations sociales constituent toutefois une exception importante; elles restent un instrument largement en faveur des plus pauvres. En d'autres termes, les prestations sociales sont principalement perçues par les ménages qui sont à la fois en situation de pauvreté monétaire et de pauvreté en termes de patrimoine, ce qui est principalement dû aux enquêtes sur les actifs détenus par les ménages lors de l'octroi des prestations sous la forme d'un revenu minimum d'intégration. Cependant, étant donné que le niveau de ces prestations se situe souvent en dessous du seuil de pauvreté, nous avons également examiné la possibilité de compléter les prestations sociales existantes par des politiques dites de constitution d'actifs. Nos résultats indiquent qu'une telle politique serait préférablement axée en premier lieu sur l'accumulation de liquidités et qu'elle coûterait moins cher que les exemptions et crédits d'impôt actuellement accordés, dans le cadre du régime fiscal, pour la constitution d'actifs. Cependant, trouver un juste équilibre entre ces deux politiques, les enquêtes sur les actifs ou l'encouragement à la constitution d'actifs, implique un compromis difficile à trouver. Par ailleurs, nous avons estimé l'effet d'éviction potentiel des pensions publiques sur l'accumulation de la richesse privée, qui se situe entre 14 et 25 cents. De plus, nous avons constaté que parmi les motivations sous-jacentes aux transferts intergénérationnels, ce sont principalement l'altruisme et la norme sociale qui prédominent et qui doivent dès lors être prises en considération pour l'élaboration d'une politique publique optimale en matière de soins de longue durée.

Enfin, en ce qui concerne l'impôt sur la fortune, nos résultats montrent qu'il est optimal de taxer les revenus du capital par un impôt global qui tienne compte tant des successions que des donations. En outre, tous les types de revenus du capital devraient être traités sur un pied d'égalité, ce qui signifie que les gains en capital devraient également être imposés et les dépenses fiscales supprimées. La meilleure façon d'imposer le revenu du capital serait de recourir à ce que l'on appelle la " déduction pour taux de rendement ", c'est-à-dire d'imposer surtout le rendement excédentaire du revenu du capital. Notre analyse empirique a révélé qu'il n'existe pas de régime fiscal complet à l'heure actuelle. En effet, bien que l'impôt sur le revenu du capital et l'impôt sur le patrimoine net en France et en Espagne soient progressifs, de manière globale leur impact est tout simplement trop faible pour parler d'un vrai effet redistributif. Cela s'explique principalement par le fait que les taux d'imposition effectifs sont beaucoup plus bas que les taux d'imposition marginaux en raison des nombreuses exemptions, déductions et crédits d'impôt.

## **Conclusions et recommandations**

Nos résultats ont débouché sur de nombreuses recommandations de réformes à mener. Premièrement, nous soulignons la nécessité de compléter les indicateurs sociaux existants par des indicateurs incluant des informations sur le patrimoine. Deuxièmement, les enquêtes sur les ressources effectuées auprès des demandeurs du revenu minimum d'intégration semblent exclure les moins pauvres, mais cela se fait au prix d'une complexité accrue des

procédures administratives et donc d'un risque accru de non-recours. Troisièmement, la mise en place de politiques favorisant la constitution d'actifs pourrait constituer une nouvelle voie intéressante pour compléter les dispositions existantes en faveur des pauvres. Néanmoins des recherches plus approfondies sont nécessaires dans ce domaine. Quatrièmement, nos résultats concernant l'effet de substitution entre les pensions publiques et l'épargne privée est pertinent dans le cadre des débats en cours sur la réforme des pensions et nous préconisons que les réformes affectant la constitution des droits à la pension individuels soient annoncées plusieurs années à l'avance, afin que les personnes concernées aient la possibilité d'ajuster leur épargne retraite en conséquence. Ensuite, nous recommandons d'introduire une franchise aussi bien dans les assurances dépendance privées et publiques et de mieux contrôler le phénomène d'appauvrissement stratégique qui permet aux ménages de la classe moyenne de bénéficier de programmes ciblés pour les pauvres. Enfin, le régime de l'impôt sur la fortune devrait consister en un impôt global de portée générale sur le revenu du capital, les héritages et les dons. Cependant, la manière dont elle devrait être appliquée dans la pratique reste un sujet d'étude pour des recherches à venir. Toutefois, il est clair que pour pouvoir imposer la richesse de manière efficace et équitable, nous devons mettre en place un registre de la richesse. Le produit de l'augmentation ou de la création des nouveaux impôts sur le capital ou sur la fortune pourrait alors être utilisé pour financer des politiques en faveur de la constitution d'actifs pour les ménages les moins aisés et/ou la création d'une assurance sociale dépendance.

#### Mots clés

Richesse, inégalité, pauvreté, redistribution, fiscalité optimale, successions, assurance pour soins de longue durée